

Vous allez avoir une

Cystographie

De quoi s'agit-il ?

La **cystographie** est une **radio de la vessie et de l'urètre**. L'examen utilise des rayons X et un produit à base d'iode injecté directement dans la vessie à l'aide d'une sonde.

En matière d'irradiation des patients, aucun risque n'a pu être démontré compte tenu des faibles doses utilisées et des précautions prises pour limiter au strict minimum la zone examinée. Toutefois, des précautions concernant les femmes enceintes doivent être prises systématiquement. C'est pourquoi il est important de signaler si vous pouvez être dans ce cas.

Le déroulement de l'examen

Pendant l'examen vous serez allongé sur la table de radio.

Le produit sera le plus souvent introduit dans la vessie à l'aide d'une sonde par l'urètre (cystographie rétrograde chez la femme ou l'homme). Ce moment peut provoquer une sensation d'irritation.

Dans certains cas on pique directement dans la vessie après anesthésie locale (cystographie sus-pubienne chez l'homme).

Les radios sont d'abord réalisées pendant le remplissage de la vessie. Dans un second temps, pour étudier l'urètre, des clichés seront pris au moment où on vous demandera d'uriner dans un récipient tout en restant sur la table de radio.

La durée de l'examen est de 45 à 60 minutes.

Quelles complications peuvent survenir pendant l'examen ?

Toute exploration médicale sur le corps humain, même conduite dans des conditions de compétence et de sécurité maximales comporte un risque de complication.

Y a-t-il un risque lors de l'introduction de la sonde ?

Le sondage ou la ponction peuvent provoquer un malaise sans gravité et très transitoire.

Le risque d'infection des urines est très faible et pourra nécessiter un traitement antibiotique. Il est très rare de blesser l'urètre au cours de ce geste : ceci pourrait provoquer un petit saignement. Exceptionnellement, et un certain temps après l'examen, le sondage peut provoquer chez l'homme un rétrécissement de l'urètre.

Si l'examen est fait par ponction de la vessie (cystographie sus-pubienne) il peut se produire un petit hématome superficiel qui se résorbera spontanément en quelques jours.

La coloration des urines due à un petit saignement de la paroi vésicale est banal et sans aucune gravité : une réelle hémorragie dans la vessie comme un saignement autour de la vessie sont tout à fait exceptionnels, mais ils peuvent conduire à une intervention.

Y a-t-il un risque au moment de l'injection ?

La fuite de produit autour de l'urètre ou de la vessie au moment de l'injection est rare et sans gravité. Exceptionnellement, si elle était importante, elle pourrait nécessiter la prescription d'un traitement antibiotique. Les réactions allergiques après l'injection de produit iodé sont possibles, mais elles restent très exceptionnelles et sont le plus souvent sans conséquence.

Résultats

Un premier commentaire pourra vous être donné juste après l'examen. Il ne s'agira là que d'une première approche, car les images doivent être ensuite analysées par le médecin radiologue. Le compte-rendu écrit sera disponible dans les meilleurs délais.

Ce que vous devez faire

Avant l'examen, répondez attentivement aux questions suivantes :

Avez-vous ou avez-vous eu des problèmes d'allergie (asthme par exemple, allergie à certains médicaments ou pommades), ou une réaction particulière lors d'un examen radiologique ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Avez-vous une infection urinaire ? <i>Cette information est importante.</i> <i>Dans le doute, il faudra faire une analyse d'urines en laboratoire.</i> <i>Selon le résultat, on pourrait être amené à reporter l'examen.</i>	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Etes-vous diabétique ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Etes-vous enceinte ou susceptible de l'être ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non

D'une manière générale, n'hésitez pas à fournir tout renseignement qui vous paraîtrait important à communiquer et à **nous informer de toute maladie sérieuse.**

.....
.....

Apportez le jour de l'examen :

- 1) la demande de votre médecin (ordonnance, lettre....)
- 2) les résultats de l'analyse d'urines qui aurait pu vous être demandée
- 3) le dossier radiologique en votre possession (radiographies, échographies, scanners, IRM ...)
- 4) la liste écrite des médicaments que vous prenez.

Pour l'examen :

Veillez à effectuer une toilette soignée. Un nettoyage antiseptique sera également effectué dans la salle de radiologie immédiatement avant l'examen.

Après l'examen :

Une petite gêne pour uriner, le soir de l'examen, ou la perte d'une goutte de sang ne doivent pas vous inquiéter. En revanche, si vous avez des brûlures importantes en urinant, des urines teintées de sang, de la fièvre, ou des difficultés persistantes pour uriner, contactez votre médecin traitant ou la radiologie au numéro du cabinet où vous avez passé votre examen.

Les différents cabinets sont joignables aux numéros de téléphone suivants :

Cabinet de Carbon Blanc – 05 56 38 01 01
Cabinet de Cenon – 05 56 86 71 71
Cabinet Thiers – 05 56 86 48 48
Clinique du Tondu – 05 56 51 48 44

Il est normal que vous vous posiez des questions sur l'examen que vous êtes amené à passer. Nous espérons y avoir répondu. N'hésitez pas à nous interroger à nouveau pour tout renseignement complémentaire.

Madame, Mademoiselle, Monsieur
a personnellement rempli cette fiche le

et donné son accord pour que l'examen soit réalisé.

Signature

Sigle de l'établissement

Adresse et téléphone de l'établissement

© Ces fiches sont la propriété de la SFR (Société Française de Radiologie). Tout droit de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés réservés pour tous pays (Code de la propriété intellectuelle). Aucune diffusion par sponsoring n'est permise sans l'autorisation expresse de la Société Française de Radiologie.